

---

**TROISIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

**LE 19 OCTOBRE 2023**

**Participants**

Marc Corriveau, représentant-citoyen, Saint-Thomas, président du comité  
René Darveau, conseiller municipal, Sainte-Geneviève-de-Berthier  
Maurice Marchand, conseiller municipal, Saint-Thomas  
Johanne Perreault, représentante-citoyen, Berthierville  
Robert Pufahl, maire, Sainte-Geneviève de Berthier, représentant de la MRC de D'Au-tray  
Henri Thouin, représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière  
Angela Bedoya, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

Luc Turcotte, directeur général, Dépôt Rive-Nord  
Colette Schwartz, consultante, secrétaire

**Absents**

Jacinthe Brissette, représentante-citoyen, Lanoraie  
Isabelle Fontaine, conseillère municipale, Berthierville  
Marie-Ève Mondor, conseillère municipale, Lanoraie  
Pierre Guilbault, maire, Notre-Dame-de-Lourdes, représentant de la MRC de Joliette

---

**Procès-verbal**

La rencontre statutaire est remplacée par deux visites, celle du Centre de tri de Joliette propriété de EBI et de l'écocentre de la MRC de Joliette.

**1. Ouverture de la réunion et mot du président**

Monsieur Corriveau souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle l'importance du recyclage pour la protection de l'environnement.

**2. Visite du Centre de tri**

Avant la visite, le directeur général, monsieur Denis Aubin, présente les activités du centre. Elles sont décrites ci-dessous.

Le centre reçoit toutes les matières de la collecte des matières recyclables : papier léger et épais (carton), plastique, métal et verre. Ces matières représentent 30 000 tonnes par année et sont acheminées au centre à raison de 25 camions par jour. Après traitement, 90 % des matières reçues sont vendues essentiellement à des clients locaux à titre d'exemple, le papier et le carton sont vendus à Kruger et Domtar. Le 10 % des matières restantes constitue des rejets. Ce sont des matières qui ne sont pas destinées au recyclage et que les résidents ont mises dans les bacs, des matières de mauvaise qualité constituées notamment de plastique mélangé ou des matières pour lesquelles il n'existe pas encore de débouchés comme le plastique souple.

Le centre compte sur 45 employés pour faire le tri des matières. Le tri se divise en trois parties. Une première partie réalisée manuellement pour enlever les matières qui visiblement ne sont pas recyclables.

---

Une deuxième partie est faite de façon automatique par des lecteurs optiques capables d'identifier les différentes catégories de matières et des souffleries qui les envoient dans différentes sections. Une dernière partie se fait manuellement. Elle permet d'enlever les matières qui ont échappé aux deux autres tris. Les matières compactées et livrées aux clients sont pures à 90 %-95 %.

Tout l'équipement a été mis à neuf il y a 7 ou 8 ans. Les améliorations attendues visent principalement les lecteurs optiques.

Les employés sont, pour la plupart à l'emploi du centre depuis longtemps. Le centre emploie également des travailleurs étrangers. Les procédures de santé et sécurité, telles le port de masque et de gants ainsi que le lavage des mains, font partie des exigences à respecter. Des rotations dans les postes de travail sont également de rigueur pour éviter les mouvements répétitifs cause de blessures à moyen et long terme. Les accidents de travail sont rares.

### **3. Visite de l'écocentre**

La visite de l'écocentre a été guidée par le personnel de la MRC.

Le centre est un endroit où les citoyens peuvent venir déposer toutes leurs matières recyclables dont le centre disposera selon leur nature et qualité :

- Bois et matières compostables
- Branches d'émondage
- Matériaux de constructions et de démolition
- Métal, fer, aluminium, cuivre, autres métaux
- Meubles, matelas et électroménagers
- Pièces de béton, roches, asphalte, briques
- Pneus usés d'automobile (sans les jantes)
- Pneus et chambres à air de vélo
- Terre non contaminée, incluant le sable
- Rallonges électriques et lumières de Noël

L'écocentre a été créé il y a deux ans. En plus des matières identifiées ci-dessus il accepte aussi les matières pouvant être réemployées, meubles, électroménagers, etc. L'écocentre entend mettre en valeur cette activité qui donne une deuxième vie aux matières. Élément intéressant, le centre met à la disposition des citoyens un camion électrique pour le transport des matières.

### **4. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre doit avoir lieu, comme planifié, le jeudi 7 décembre.

Rédigé par Colette Schwartz, secrétaire